

COMMUNE DE DIJON

ETABLISSEMENT PUBLIC
DIRECTION DES FONDS D'EPARGNE

Annexe à la délibération du Conseil Municipal en date du 25 septembre 2017
Caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées

Emprunteur : 000279138 – SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO

N° contrat initial (3)	N° Avenant	N° Ligne du Prêt	Montants réaménagés hors stock d'intérêts (1)	Intérêt compensateur ou différé refinancé (1)	Intérêt compensateur ou différé maintenu (1)	Quotité garantie (en %)	Durée différée d'amortissement (nb de mois)	Durée de remboursement (nb d'années)	Date prochaine échéance	Périodicité des échéances	Taux d'intérêt actuariel annuel en % (2)	Nature du taux ou index	Marge fixe sur index	Modalité de révision	Taux de progressivité d'échéance appliqué (3)	Taux de progressivité d'échéance calculée (3)	Taux de progressivité d'amortissement (3)	Taux de progressivité annuel plancher des échéances
-	63882	1268741	881 183,93	0,00	0,00	100,00	0,00	18	01/12/2017	T	2,270	Taux Fixe	---	---	0,00	0,00	---	---
-	63880	1268740	267 346,88	0,00	0,00	100,00	0,00	12	01/02/2018	A	LA + 0,940	Livret A	0,940	DL	0,00	0,00	---	0,00
-	63882	1269404	86 218,15	0,00	0,00	100,00	0,00	15	01/12/2017	T	2,220	Taux Fixe	---	---	0,00	0,00	---	---
-	63880	1131102	3 309 970,81	0,00	0,00	100,00	0,00	20	01/05/2018	A	LA + 0,950	Livret A	0,950	DL	0,00	0,00	---	0,00
-	63880	1268742	4 350 411,50	22 709,42	0,00	100,00	0,00	22	01/03/2018	A	LA + 0,940	Livret A	0,940	DL	0,00	0,00	---	0,00
-	63880	1268744	688 593,13	14 591,72	0,00	100,00	0,00	21	01/03/2018	A	LA + 0,940	Livret A	0,940	DL	0,00	0,00	---	0,00
TOTAL			9 583 727,40	41 301,14														

Ce tableau comporte 6 lignes du Prêt Réaménagées dont le montant total garanti s'élève à : **9 625 028,54 €**

Montants exprimés en euros

Périodicité : A (Annuelle), S (Semestrielle), T (Trimestrielle)

(1) Montants donnés à titre indicatif sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours ;

(2) Concernant les prêts à taux révisibles, les taux indiqués sont susceptibles d'évoluer à la date de valeur du réaménagement dans l'hypothèse d'une variation de leur index de référence entre la date d'atblissement du présent document et la date de valeur du réaménagement ;

(3) : Si sans objet ;

SR : le taux d'intérêt est révisé à chaque échéance en fonction de la variation de l'index ;

DR : les taux d'intérêts et de progressivité sont révisés à chaque échéance en fonction de la variation de l'index ;

DL : les taux d'intérêts et de progressivité sont révisés à chaque échéance en fonction de la variation de l'index sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur au taux de progressivité plancher indiqué dans le tableau.

Date d'établissement du présent Document : 10/05/2017

Date de valeur du réaménagement : 01/07/2017

Caisse des Dépôts et Consignations

2 E AVENUE DE MARBOTTE – BP 71 368 – 21 013 DIJON CEDEX – Tél : 03 80 40 09 50 – Télécopie : 03 80 40 09 99

bfc@caissedesdepots.fr